

Communiqué n° 85 du 6 octobre 2011

ASSOCIATIF

DÉNONCIATION DE LA CCN 51

La CFDT Santé-Sociaux dit STOP à la mascarade !

Face à la dénonciation de la CCN 51 par la FEHAP, la fédération CFDT Santé-Sociaux réunie le 5 octobre 2011 en Conseil fédéral a pris les décisions suivantes :

- La fédération CFDT Santé-Sociaux refuse de participer aux commissions paritaires de la CCN 51 relatives à la dénonciation et quitte la négociation.
- La fédération CFDT Santé-Sociaux demande l'ouverture des négociations pour une convention collective de la Branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale officiellement à l'UNIFED.

Après 18 mois passés en négociation pour une révision demandée par la FEHAP et l'échec de celle-ci en juillet 2011, la fédération CFDT Santé-Sociaux ne s'engagera pas dans un énième cycle de discussions stériles avec cette chambre patronale.

L'attitude de la FEHAP risque d'être la même que pendant la révision :

- paritarisme bafoué,
- pas de négociation,
- pas de débat,
- aucune réponse aux contre-propositions de la CFDT,
- un texte final identique à l'initial,
- pas de chiffrage pour aborder sérieusement les travaux.

C'est donc pour cela que la fédération CFDT Santé-Sociaux ne cautionnera pas cette mascarade !

Pour la fédération CFDT Santé-Sociaux, il est temps de travailler pour l'avenir des 750 000 salariés de la Branche associative sanitaire, sociale et médico sociale à travers une convention collective étendue qui sera un élément supplémentaire pour la reconnaissance de ce secteur d'activité et incontournable face aux pouvoirs publics.

Contact presse : Claudine VILLAIN - 06 17 34 53 81 - 01 56 41 52 29